

## **Esclavage en Mauritanie : Etat des lieux**

Grâce au retour à l'ordre constitutionnel en 2007, l'esclavage semble n'être qu'une question qui appartiendrait au passé. En effet, pour la première fois, la discrimination et la marginalisation des esclaves (et des anciens esclaves) sont traitées comme de véritables crimes par l'adoption de la loi 2007-048. Mais il a fallu presque un demi-siècle de lutte pour que l'Etat mauritanien accepte de ne plus se dérober de ses responsabilités régaliennes, envers une bonne partie de ses citoyens. Il reconnaît enfin que la dignité humaine est un droit fondamental inaliénable et essentiel dans un Etat de droit. L'adhésion de la Mauritanie à un arsenal juridique impressionnant de protection contre l'esclavage et la discrimination, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme la Mauritanie, le Pacte International relatif aux droits civils et politiques et la Convention sur l'Elimination de toutes Formes de Discrimination Raciale, ratifiée le 12 Janvier 1989, ne relève plus seulement de la théorie mais devrait se traduire, dans les faits, par la mise en place, d'une législation nationale forte et coercitive. Sans cela, on ne saurait réfuter les critiques qui dénoncent les infractions répétées à la Constitution mauritanienne qui proclame l'Egalité de tous les citoyens devant la loi, « sans distinction d'origine, de race, de sexe ou de condition sociale » (Article Premier).

Mais malgré la mise en place d'instruments juridiques, la pratique abjecte de l'esclavage, n'a pas changé. Au contraire, le gouvernement mauritanien a toujours maintenu le statu quo, dans sa politique et dans sa conduite, sur l'existence de l'esclavage tant au plan institutionnel que social. Le peu d'empressement à appliquer aux esclavagistes l'esprit et la lettre de la Loi N° 2007 – 048 de septembre 2007 portant incrimination de l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes, fait craindre aux défenseurs des droits de l'homme que cette mesure coercitive ne suive la même voie empruntée par l'Ordonnance No. 81.234 du 9 novembre 1981 sur l'abolition de l'esclavage prise à l'époque par le président Ould Haidallah.

Qu'attend-on en effet pour appliquer aux contrevenants les sanctions pénales et pécuniaires prévues par le nouveau texte de loi ? Plusieurs cas de pratiques esclavagistes dénoncés par des organisations de défense des droits de l'homme, telle SOS Esclaves, n'ont, malheureusement pas bénéficié du traitement adéquat, conformément aux dispositions de la Loi 2007-048, comme en atteste le cas H. M. Mariyé, le 22 avril 2009, une fillette de 11 ans victime d'esclavage, à Naïme, une localité de Boutilimit, d'un autre cas à Loudey dans la Moughataa d'Aleg et de celui de Jekh dans la Moughataa de Monguel, le cas de la petite fatimettou dénote à quel point l'esclavage devient un phénomène sournois et provocateur. La séquestration d'une jeune fille de 7ans, à Toujounine dans une zone périphérique de la capitale Nouakchott, considérée comme une propriété ou une marchandise constitue une violation flagrante de toutes les chartes et constitutions régissant les droits humains. Pourtant tous ces cas et tant d'autres ont non seulement été dénoncés mais on fait l'objet de plaintes déposées auprès des autorités judiciaires. Il faut signaler qu'aucun de ces cas n'a été traité conformément à l'esprit et à la règle de la loi, d'ailleurs les décisions qui sont souvent prises donnent toujours raison aux maîtres et accusent les défenseurs des Droits humains de malfaiteurs et de troubles faits.

Plusieurs autres cas de flagrants délits qui devaient inciter les autorités mauritaniennes à faire preuve de plus de volontarisme et de fermeté pour l'éradication définitive de cette pratique infamante ont été classés sans aucune suite ne soit donnée aux plaignants.

Une lettre a été adressée par le président de SOS esclaves au Ministère de l'intérieur lui rappelant la situation

On s'étonne que, hormis les campagnes de sensibilisation menées tout au début de l'adoption de la loi 2007-048, que les nouvelles autorités politiques semblent ne plus accorder d'importance à la popularisation de cette loi. Et pourtant, la connaissance de l'existence de la loi dans les zones les plus reculées de la Mauritanie ou malheureusement les pratiques esclavagistes sont les plus persistantes permettrait de changer la perception, des esclaves et des descendants d'esclaves, comme des biens n'ayant aucune prétention juridique sur des terres ou autres biens laissés par leurs ascendants.

Il est indéniable donc qu'il y a une certaine évolution dans l'émancipation des esclaves. Mais cela est surtout imputable à la volonté des esclaves et des communautés d'anciens esclaves de rompre le joug de la servitude et la montée d'un certain sentiment identitaire qui ne renie pas ce passé d'esclave mais revendique une citoyenneté mauritanienne égale, pleine et entière.

### **L'inapplication de la loi de 2007 criminalisant l'esclavage explique l'absence d'une jurisprudence et encourage les pratiques de l'esclavage dans l'impunité totale**

Les confins de la wilaya du Hodh El Charghi se caractérisent par la pratique de l'esclavage dans ses pures formes, et chaque fois que les esclaves trouvent une occasion pour échapper à leurs maîtres, ils rejoignent la brigade de la Gendarmerie de la Moughataa de Bassiknou, mais seulement une infime partie atteint le Procureur de la République à Néma.

La principale raison du classement des dossiers reste la dissuasion des victimes par des procédés divers de ne pas poursuivre leurs anciens maîtres et la non arrestation des accusés sous prétexte qu'ils sont à l'intérieur du territoire Malien ou qu'ils se trouvent dans des endroits inconnus ou inaccessibles selon la Gendarmerie de Bassiknou.

De 2007 à 2010 on a enregistré une multiplication des cas de fuite d'esclaves et de nombreux dossiers sont arrivés au Procureur de la République de Néma, qui a décidé de poursuivre ceux qui sont impliqués dans des pratiques esclavagistes claires en demandant qu'elles soient instruites. Elles ont été transmises au juge d'instruction, toutefois aucun dossier n'a atteint le stade de jugement car tous les dossiers ont été conservés ou classés pour cause de compromis ou de retrait de plainte de la partie civile.

Le plus frustrant est que les accords passés et les engagements pris par les accusés en présence des notables de leurs tribus ne sont pas mis en exécution et les victimes restent dans une situation non enviable car ils n'ont pas trouvé les compensations promises, et à la base desquelles ils ont retiré leurs plaintes, et ils n'ont obtenu, non plus, un jugement qui les rehausse moralement et dissuade ceux qui pratiquent l'esclavage en toute impunité.

Parmi les dossiers que nous allons vous transmettre se trouve le cas de la famille Mbareck Salem dans lequel se trouve un engagement de faire revenir leur maman Mbarka qui était détenue chez ses esclavagistes au Mali et une compensation de 600.000 ouguiya, le compromis n'a pas été mis en exécution et les accusés n'ont pas été déférés.

Par conséquent, nous vous demandons d'intervenir pour faire le nécessaire en rendant justice aux ayants droit et en dissuadant ceux qui tiennent à ce qu'ils pratiquent l'esclavage dans cette Wilaya et dans les autres Wilayas du Pays.

Sur la situation de certains dossiers au Hodh El Charghi et en Adrar

Premièrement: Hodh El Charghi

La wilaya du Hodh El Charghi se caractérise par l'existence de poches, se trouvant dans ses confins, où se pratique l'esclavage dans ses pures formes. Chaque fois que les esclaves trouvent une occasion pour échapper à leurs maîtres, ils rejoignent la brigade de la Gendarmerie de la Moughataa de Bassiknou, mais seulement, une infime partie atteint le Procureur de la République à Néma pour des raisons dont:

La principale raison de l'arrêt des poursuites à leurs débuts reste la dissuasion des victimes, par des procédés divers, de ne pas poursuivre leurs anciens maîtres, et la non arrestation des accusés sous prétexte qu'ils sont à l'intérieur du territoire Malien ou qu'ils se trouvent dans des endroits inconnus ou inaccessibles selon les Autorités.

De 2007 à 2010 on a enregistré une multiplication des cas de fuite d'esclaves. De nombreux dossiers sont arrivés au Procureur de la République de Néma. Il a décidé de poursuivre ceux qui relatent des pratiques esclavagistes claires en demandant qu'ils soient instruits. Ils ont été transmis au juge d'instruction, toutefois aucun dossier n'a atteint le stade de jugement, car tous les dossiers ont été gardés ou classés pour cause de compromis ou de retrait de plainte de la partie civile (les victimes).

Le plus frustrant est que les accords passés et les engagements pris par les accusés et garantis par les notables de leurs tribus ne sont pas mis en exécution, et les victimes restent dans une situation non enviable, car ils n'ont pas trouvé les compensations promises, et à la base des quelles ils ont retiré leurs plaintes, et ils n'ont obtenu, non plus, un jugement qui les rehausse moralement et dissuade ceux qui pratiquent l'esclavage en toute impunité.

Le plus grave dans tout ça reste l'effacement de toute trace du crime de l'esclavage dans les procès-verbaux, ce qui révèle une politique basée sur la négation de l'existence même de la pratique de l'esclavage en Mauritanie. Et si un cas apparaisse, on se précipite à l'escamoter et à le terminer par le biais d'un compromis ou par un arrangement d'une quelconque nature, avec toute l'insistance des responsables sur ce que le mot esclavage n'apparaisse pas dans les procès-verbaux des compromis ou dans les procès-verbaux de la police judiciaire. Parmi les dossiers que nous allons vous transmettre se trouve le cas de la famille Mbareck Salem. Il contient un engagement de faire revenir leur maman Mebrouka, qui était détenue chez son Maître Hassen Ould Ahmed Messoud au Mali, et une compensation de 600.000 ouguiya. L'engagement de faire revenir Mebrouka n'a pas été respecté. Il n'y a pas eu non plus de compensation et Hassen Ould Ahmed Messoud n'a pas été déféré. D'autres dossiers existent actuellement, dont l'un est clos parce que la victime Khdeija (16ans) a été obligée par sa tante de retirer sa plainte de son Maître Hbibbi Ould El Mourteja au niveau de la Gendarmerie. Le retrait de la plainte a été constaté au niveau du juge d'instruction. Quand au deuxième dossier, objet du procès verbal de la Gendarmerie n°53/2010, en date du 22/06/2010, il risque de connaître le même sort, car il concerne Ezza Mint Fatimetou (30 ans) environ, sœur de la victime précédente khdeija et ayant fui, elle aussi, son Maître Mahfoudh Ould Hbibbi Ould El Mourteja. Ce dernier a été transféré à Néma mais le juge d'instruction l'a libéré en retournant le procès verbal à la Gendarmerie de Bassiknou pour présentation de témoins.

Deuxièmement : Adrar

En Adrar, se trouve un cas d'esclavage qui a été caché au début mais qui est apparu au grand jour depuis deux mois. Il fait l'objet d'une plainte contre Veyah Ould Mayouf et Mohamed Ould Boulemsak, qui ont pratiqué l'esclavage contre OumEl Kheiry Mint Yarba et ses enfants. Le parquet n'a pas réagi malgré les deux mois écoulés et le fait que le Procureur Général a été informé le jour même du dépôt de la plainte.

Par conséquent, nous vous demandons d'intervenir, en votre qualité d'Autorité suprême du parquet qui suit les dossiers comme étant partie principale, pour rendre justice aux ayant droit, par la création de précédents judiciaires, de jugements et en dissuadant ceux qui persistent à pratiquer l'esclavage dans ces Wilayas et dans les autres Wilayas du Pays. Vous allez alors convaincre tout le monde de la sincérité des Autorités quant à l'application de la loi.

Nous vous demandons également de donner vos instructions pour la réactivation de l'Article 2 des procédures pénales, qui stipule que l'action civile ne peut être arrêtée ou suspendue si l'action publique est déjà lancée, et la réactivation des Articles 12 et 15 de la loi incriminant l'esclavage et sanctionnant les pratiques esclavagistes

## Affaire Fatimétou

### Rapport sur la libération de la fille esclave de 7 ans

Aujourd'hui, Dimanche 28 Juin 2009, des habitants de Toujnine nous ont signalé la présence d'une petite fille de 7 ans qui serait détenue comme esclave chez une famille. La petite fille, selon les voisins, serait constamment battue, maltraitée et non scolarisée. Elle serait à la disposition de la famille pour les tâches quotidiennes.

9h37 : Biram ould Dah ould Abeid de SOS esclaves, représentant de la commission des Droits de l'Homme, et Aminétou Mint Mokhtar, Présidente de l'association des femmes chefs de familles, arrivent à la préfecture de Toujnine afin de soumettre le cas de cette mineure esclave au Préfet.

10h11 : Nous sommes reçus par Monsieur Ba Amadou qui est le préfet de Toujnine. La discussion commence et un individu vautré sur un siège tente de s'accaparer la conversation, et cela malgré la présence du Préfet et d'un adjudant. Ceux-ci sont dépassés et les débats sont houleux. Devant le refus de Biram de discuter avec lui car il ne représente aucune autorité, celui-ci se déclare être un membre de l'administration territoriale et donc qu'à ce titre il a tous les droits. Il se lève se met à vociférer des propos et menace physiquement Biram tout en le menaçant verbalement. Devant le silence du préfet, l'adjudant se met à discuter avec l'individu et le convainc de sortir de la pièce. Une fois celui-ci sorti et après une discussion brève et conciliante, le préfet demande à tout le monde de sortir afin de discuter avec Biram. Le préfet a, selon Biram, dit qu'il comprenait le travail qui était fait en matière de lutte contre l'esclavage mais que ça le mettait dans une situation délicate. Le préfet décide d'envoyer toute l'équipe au commissariat de Toujnine afin que le commissaire se charge de récupérer la petite fille.

11h00 : Nous arrivons au commissariat de Toujnine. Nous attendons Biram qui discute avec le commissaire Isselmoun Abdallah.

11h37 : Nous partons avec le commissaire chez la famille qui détient la petite esclave. Une vieille dame nous reçoit, elle s'appelle Moumna. La petite n'est pas là, elle est chez Khadre qui se trouve être la nièce de Moumna. Nous allons chez la nièce, le commissaire pénètre chez Khadre et sans l'aide de personne retrouve la petite fille (seule noire parmi des Blancs). Le commissaire sort avec la petite qui porte des vêtements sales et déchirés. La petite fille commence à pleurer et à hurler de peur. Le commissaire la fait monter à l'arrière de sa voiture au près de la maîtresse. Khadre les rejoint dans la voiture et les deux femmes se mettent à parler à l'enfant. Nous partons pour la préfecture.

12h00 : Nous arrivons chez le Préfet. La petite Fatimétou habillée en guenilles et sans chaussures est devenue toute calme. Elle est sur les genoux de Moumna qui se comporte comme sa grand-mère. La petite est visiblement bien entourée, nous pourrions penser qu'ils forment une vraie famille tellement la mascarade est bien présentée. Le préfet demande à la petite fille si elle est esclave devant la douzaine de personnes se trouvant dans le bureau autour d'elle. Le préfet finit par constater que celle-ci ne sait ni lire ni écrire ni compter alors que selon ses maîtres elle serait scolarisée. Le préfet transmet l'affaire au commissariat du Ksar, au service des mineurs.

12h15 : Nous allons tous au commissariat du Ksar( rue 21-096), nous sommes reçus par le commissaire Yall Abdoulay. Moumna, la propriétaire de la fille étant âgée, elle ne peut monter les escaliers et c'est donc sa nièce Khadre qui monte avec la petite au bureau du commissaire. Elle commence par dire au commissaire qu'elle a un parent à elle qui travaille dans le commissariat et celui-ci lui répond qu'il le connaît. L'audition commence et la femme voyant la fermeté du commissaire et sa volonté d'appliquer la loi, elle craque et dénonce Moumna comme la propriétaire de l'esclave. Khadre tombe en pleure et déclare que la petite

Fatimétou est un cadeau de la sœur de la femme du Général Boumbaould Bay à sa cousine. La petite Fatimétou est donc bien une esclave offerte en cadeau comme un objet. Le commissaire Yall contacte le procureur de Nouakchott qui décide une garde à vue.

12h56 : Un procès verbal va être fait et Moumna l'esclavagiste va aller en garde à vue.

Moumna assise en bas des escaliers dit qu'elle n'a commis aucun pécher devant Dieu et qu'il est normal qu'elle détienne cette petite fille car elle fait parti de ses biens. Elle ne comprend pas le fait qu'on la traite comme une criminelle, elle qui est une bonne musulmane. Nous sortons du commissariat et des journalistes interviewent Biram sur ce cas d'esclavage.

13h54 : Nous attendons devant le commissariat afin de connaître la suite de l'affaire. Une femme nommée Frédérica de Terre des Hommes qui travaille sur les mineurs vient s'enquérir de la situation de la petite fille. La famille de la propriétaire de l'esclave commence à arriver petit à petit.

14h05 : Nous partons voir un journaliste afin qu'il publie les photos sur un site internet d'information afin que le monde sache que des Humains sont retenus en esclavage en Mauritanie.

A défaut de centres sociaux dans le pays, la petite Fatimétou est hébergée par une militante des droits de l'Homme en attendant d'être reçue par le procureur de la république.

Aujourd'hui Mardi 30 juin : La famille de la petite Fatimétou doit venir demain au tribunal afin de récupérer leur fille. L'ironie ou le malheur est qu'en Mauritanie, l'on est esclave par la mère, ce qui veut dire que cette famille est une famille esclave et qu'elle est envoyée par la famille esclavagiste pour récupérer un de leur bien, à savoir la petite Fatimétou et cela en toute légalité.

Mercredi 1<sup>er</sup> juillet

09H00 : Boubacar Messaoud, Président de SOS esclaves et Aminétou se rendent au commissariat de Socogime PS avec la petite Aminétou afin de rencontrer le commissaire Yall.

10h50 : Boubacar Messaoud, Aminétou et la petite Fatimétou ,arrivent au Palais de justice accompagnés par le commissaire Yall. Dans le même véhicule se trouve une femme noire très âgée qui prétend être la grand-mère de la petite Fatimétou. Cette vieille dame habillée de Guenilles est accompagnée de trois femmes blanches et d'un blanc. Tous les quatre sont richement vêtus et se prétendent être des amis des de la famille. Ces individus tentent de convaincre Aminétou et Boubacar Messaoud de faire cesser cette « querelle » inutile. Mais ils ne cèdent pas car déterminés à faire valoir les droits de la petite Fatimétou.

L'atmosphère est tendu, le commissaire Neijoub fait un bref passage ( Avec deux de ses hommes il a agressé physiquement Boubacar il y a peu). Le Procureur Lee Amadou Ciré décide de confier l'affaire à un substitut du procureur qui visiblement est très jeune.

11h30 : La vieille dame qui se prétend être la mère est auditionnée. Au même moment la petite Fatimétou entre dans le bureau du substitut du procureur avec Maitre Fatimata Mbay son avocate pour être auditionnée.

12h30 : La petite Fatimétou et Maitre Fatimata Mbay sortent de chez le substitut du procureur. Selon Maitre Fatimata Mbay, la vieille dame prétend être la grand-mère, dit que la fillette n'a pas de père et justifie l'absence de la mère par le fait qu'elle soit à Kaédi en train d'accoucher. La petite Aminétou ne connaît pas cette femme et affirme que son père vient souvent lui rendre visite afin de récupérer le salaire de la petite fille.

13h10 : L'affaire est classée sans suite et la petite fille est remise à la vieille dame. Le monsieur qui les accompagnait emmène la petite Fatimétou. Maitre Fatimata Mbay conseille à Boubacar Messaoud et à Aminétou de continuer à enquêter sur la situation de la petite Fatimétou car elle a de forts soupçons sur sa condition d'esclave. Le substitut du procureur à défaut de condamner Moumna pour esclavage, ne la condamne même pas pour avoir enfreint la loi en exploitant une mineure et cela en violation de la convention internationale sur la

protection de l'enfant que la Mauritanie a signé. Moumna est relachée. Le substitut du procureur interdit formellement à SOS esclaves et à l'association des femmes chefs de familles de continuer à enquêter.

## **Oumoukheir Mint Yarba, esclave en 2010**

### **Témoignage**

Je m'appelle Oumoukheir Mint Yarba

Mon père se nomme Yarba.

Ma mère Selek'ha Mint Yarg.

Je suis née vers 1965 à Guelb Heboul relevant de la Wilaya d'Adrar.

Mon père vit toujours. Il a passé une bonne partie de ses années chez les maîtres Ehel Ahmed El Houda, une famille des Oulad Ammoni qui réside à Tiberguent, aux environs d'Akjoujt. Ensuite, il est passé chez la famille d'Ehel Kerkoub de la tribu Oulad Ghaylane, au compte de qui il travaille encore.

Mon père a épousé l'esclave d'Ehel Kerkoub du nom de Teslem; de cette union est née une fille qui serait aujourd'hui mère d'un enfant. La dernière fois que j'ai vu mon père, j'étais très petite encore. Ma maman est décédée depuis longtemps, je ne l'ai pas connue. Je n'en ai aucun souvenir.

J'ai deux frères, l'un se nomme M'Bareck Ould Mahmoud et l'autre Ben'Ich Ould Selek'Ha. Je suis mère de cinq enfants dont trois filles et deux garçons. Les filles s'appellent, respectivement, Selek'ha Mint Oumoukheïr, âgée de quinze ans environs, Mbarka Mint Oumoukheïr de douze ans à peu près et Fatma dite Kounadi Mint Oumoukheïr, dix ans. Quant aux garçons, il s'agit de Yarba Ould Oumoukheïr, âgé de cinq ans et Ben'Ich d'une année et demi environ.

A la question : « où se trouvait Oumoukheïr depuis qu'elle a commencé à percevoir les choses ? », elle répond :

- J'étais chez Ehel Boulemsak de Smamna, une fraction des Oulad Ghaylane. J'étais esclave de la famille d'Abdallahi Ould Boulemsak, et dépendais, de son plus jeune fils, Mohamed Ould Abdallahi. Notre frère aîné, Mbareck Ould Mahmoud m'a un jour révélé comment, mon jeune frère, Ben'Ich et moi, nous sommes devenus ou plutôt nés esclaves des Ehel Boulemsak ; il m'a appris que bien avant ma naissance, notre mère Selek'ha Mint Yarg était esclave de Rajel Ould Aoueïneni qui l'a vendue à Abdallahi Ould Boulemsak père de Mohamed Ould Abdallahi. Notre servilité auprès de cette famille remontait donc à un acte de vente.

Je suis, jusqu'ici, l'esclave de cette famille qui m'a vue naître et éduquée ainsi. Depuis mon jeune âge, je lavais la lessive, expédiais les commissions, c'est-à-dire « r'soul » à la demande des maîtres, apportais le bois mort, préparais le thé, gardais le croît des animaux, les attachais et les détachais, pilais le mil dans le mortier et assurait la cuisson des aliments.

Lorsque j'ai grandi, j'étais chargée de garder les caprins, les ovins et les camelins. L'on m'avait astreinte à mener les bêtes aux points d'eau pour les abreuver. Il fallait, pour cela, procéder moi-même à l'exore de puits profonds et c'est un travail pénible. Au retour, j'étais contrainte, malgré la fatigue, de m'occuper de la corvée de ménage. Quand j'ai fini, je commence à traire les caprins et les chamelles. Chaque matin, à l'aube, je recommence les mêmes activités et cela doit continuer jusqu'à très tard dans la nuit. Mes enfants et moi, nous mangions, le plus souvent, que les reliefs des repas s'il y en a. Sinon, nous restions à jeun. C'est cela ma vie et celle des miens.

Le plus difficile que j'ai eu à endurer sous le joug de Mohamed Ould Abdallahi Ould Boulemsak et sa famille est d'avoir gardé les animaux alors que j'étais en état de grossesse. La corvée se poursuivait jusqu'au jour de mon accouchement. Je devais porter le nouveau né et suivre le bétail comme

d'accoutumée. Je n'oublierai jamais le jour où l'on m'arracha ma petite fille Oumoul Barka et contraignit à l'abandonner au profit de surveillance du troupeau. Mon enfant avait un an ; à peine se déplaçait-elle à quatre pattes.

Pour mes maîtres, ce jour-ci, il y avait, dans le troupeau, la priorité de quelques femelles qui allaient probablement

mettre bas. Je devais avoir les mains et le dos libres pour rapporter les petits à naître. Le soir, au retour, j'ai retrouvé ma petite fille morte, cadavre dans les sables, les yeux ouverts, envahis par les fourmis. Ma demande d'assistance pour l'enterrer n'a rencontré que silence et mépris total. La famille des maîtres ne daigna même pas se soucier de

l'insistance de leur mère Fatma Mint Bouderbala, pour m'aider à la sépulture. C'est elle, enfin, qui vint à moi et m'ordonna de mettre le petit corps dans un morceau de tissu puis m'accompagna au cimetière. Arrivée sur place, c'est moi-même qui ai creusé le trou et enseveli mon enfant. Chez les maîtres je n'avais d'autres consolations que mes larmes. J'ai beaucoup pleuré et ma fille et ma condition. Au lieu de comprendre mon désarroi, l'on m'ordonna de me taire sinon l'on me ferait subir ce que je ne pourrais jamais supporter.

Interrogée sur le salaire qu'elle percevait pour son travail, Oumoukheïr répond que l'esclave ne reçoit, de ses maîtres, aucune rémunération.

- Je n'ai pas de logement, aucun. Et pour demeure, je n'avais qu'un abri à l'emporte-pièce, un assemblage de simples haillons (« Devya »). Je devais me contenter d'une vieille couverture et d'un vieux drap et cela pour toutes les saisons.

Mes maîtres ne m'offrent pas d'habits ni à mes enfants. On ne nous donnait que leurs vêtements usés. En revanche, il nous arrivait, mes enfants et moi, de recevoir quelque charité, notamment de la part des voisins. Au sujet des chaussures, les maîtres nous en achetaient parfois, mais jamais à mes enfants. Les pauvres marchaient pieds nus. Mes gamins et moi, subissions des châtiments corporels de la part de Mohamed Ould Abdallahi qui n'hésitait pas à me piétiner moi-même, devant eux. Il me frappait avec des branches d'épineux. Les stigmates en sont, encore, visibles sur mon dos.

A la question de savoir si elle ou ses enfants allaient à l'école publique ou coranique, Oumoukheïr hausse les épaules et précise : Je ne récite pas « El Fatiha ». Ni moi ni mes enfants n'avons connu des moments de loisirs, encore moins des sorties en guise de divertissement. Nous ne connaissons rien d'autre que le travail, exclusivement.

Je ne me suis jamais mariée. Dès la première proposition, je m'en étais confiée à la mère des Boulemsak ; selon elle, mes maîtres ne me permettront jamais de me marier et je serais battue ainsi que le demandeur s'ils venaient à apprendre tout cela. Je n'ai jamais reçu une quelconque aide de la part de l'Etat. Ni mes enfants, ni moi ne détenons de pièces d'Etat civil ; je n'ai jamais voté. Telle est ma vie chez Ehel Boulemsak.

Un jour, alors que j'étais chez Ehel Boulemsak, une voiture de la gendarmerie est venue me transporter vers Mboirick des Ideghchemma à Yaghref, plus précisément l'ilot appelé Guediwar qui relève d'Aïn Ehel Taya, Moughataa d'Atar, région de l'Adrar.

A cette occasion, Ehel Boulemsak m'ont donné six têtes de caprins ce qu'ils n'ont jamais fait ; c'était pour moi une grande surprise. Depuis ma naissance, je n'ai jamais été dotée d'un bien quelconque. Les bêtes, m'ont été remises seulement, à l'arrivée des gendarmes, avec un pagne, une marmite, deux assiettes et un coussin. Je le compris plus tard, il fallait ainsi dissimuler ma vraie condition d'esclave. A mon arrivée, j'ai rencontré Vouyah Ould Mayouf lequel m'apprend que l'organisation « Akhouk El Hartani » (ton frère Hartani) a porté plainte, en ma faveur, auprès des autorités.

Le cas a été révélé en 2007, pendant les journées de sensibilisations sur la loi criminalisant l'esclavage organisées en Adrar ; lors du meeting d'Atar, le représentant de SOS Esclaves a exposé la situation de

Oumoukheïr ; il a été démenti par les autorités locales et, immédiatement, la gendarmerie a dépêché des agents sur place, pour séparer Oumoukheïr des Ehel Boulemsak, ses maîtres.

Un jour, après avoir passé environ un mois et dix jours chez Mboïrick d'Ideghchemma, Ben'Ich, mon frère, encore exploité par Vouyah Ould Maayouf sans contrepartie, me rendit visite. Il était accompagné de son maître, un célèbre officier de l'armée. Ce dernier m'emmena chez lui. Avec la complicité de mon frère, il fit de moi et mes enfants, des esclaves, à nouveau. Avec lui, j'ai enduré plus de souffrance qu'auparavant. Son exploitation ne s'est pas arrêtée à moi seule. Elle s'est étendue à mes enfants ; eux aussi ont été réduits en esclaves. Chez lui, j'ai alors recommencé à garder et à faire abreuver les caprins, les camelins et les ovins, piler le mil et préparer le repas. Je faisais tout à la main. Il me frappait durement, beaucoup plus que la famille Ehel Boulemsak. Chaque fois que je n'exécutais pas une tâche, Vouyah me molestait ; parfois, me terroriser, il tirait des balles au dessus de ma tête. Un jour, il a voulu même me tuer ainsi. Je ne dois mon salut qu'à sa sœur, laquelle m'a sauvée. Elle s'est interposée entre lui et moi, la supplié, au nom de Dieu et son Prophète, de ne pas me tuer. Si je vis encore, aujourd'hui, c'est bien grâce à sa cette femme.

Un jour, Vouyah est venu m'annoncer qu'il va épouser ma fille afin d'être plus proche, de pouvoir me serrer la main, grâce a cette union. Quelque temps après, il est venu me dire que ma fille Selek'ha est devenue son épouse. Qui a célébré le mariage, quand et ou ? Je n'ai pas reçu sa dot, encore moins un papier attestant l'union. Il m'a ordonné de l'embellir et de la lui amener dans sa tente « Gueïtoun ». Les habits que porta ce soir-là ma fille provenaient de la charité par les autres voisins. Ma fille passait la nuit avec lui jusqu'au matin et revenait me voir. Cela a duré jusqu'à sa grossesse. C'est en ce moment que son épouse « légitime » apprit la nouvelle par l'intermédiaire de Fatma dite Kounadi, la sœur de Selek'ha. Interrogée par l'épouse de Vouyah Ould Maayouf, Kounadi rétorqua que Selek'ha passait la nuit avec Vouyah. Informé, il est venu me voir pour me dire qu'il répudie ma fille. Or, ceci c'est révélé faux car il continuait à abuser d'elle. Quand il apprit que Selek'ha était en état de grossesse, il a voulu la marier à un berger appelé Youba, esclave des Lech'yakh ; ainsi, Vouyah souhaitait se soustraire à sa paternité. Cependant, Youba refusa car, il s'est rendu compte que Selek'ha portait un enfant naturel. Après, Vouyah a commencé à nous gronder et nous injurier sous prétexte que nous travaillions mal...

Un jour, il nous appela, Selek'ha et moi et nous mit à bord d'une voiture roulant à une vitesse vertigineuse sur une déviation; Nous avons été exposées à toutes les secousses imaginables ; cela avait suscité un grand malaise à Selek'ha et des douleurs atroces, l'a rendue malade et entraîné son avortement dans l'hôpital d'Atar.

Vouyah m'utilisait toutes les fois qu'il avait besoin de moi et me ramenait au village pour m'y abandonner quand je n'étais plus utile. Ainsi, se comportait-il avec moi. Cette fois-ci, le 7 février au soir, lorsqu'il est venu me prendre, alors que j'étais dans le champ, j'ai refusé de partir avec lui. Alors, il a embarqué mes enfants dans sa voiture. Le lendemain mon frère Mbareck Ould Mahmoud s'est adressé à des éléments de SOS-Esclaves qui sont venus me voir et m'ont conduite à la mairie de Aïn Ehl Taya le 9 février; le maire informa le Hakem de la Moughataa d'Atar.

Ce dernier ordonne à la commune de m'envoyer à la gendarmerie de Rass Tarf. Arrivée, le chef de brigade dénommé Ahmeda Ould Hamdinou vint me voir et renvoya les éléments de SOS-Esclaves qui m'accompagnaient. Il me demanda ce que je voulais ; je lui répondis que je voulais mes enfants et mes têtes de caprin. Il m'objecta: Vouyah est notre supérieur et nous ne pouvons rien. Il me redemanda ce que je cherchais, je lui ai répondu que je voulais avoir mes enfants et me proposa d'aller chez Vouyah pour le supplier car, tu es de la tribu des Oulad Ghaylane qui sont ses oncles. S'il répond favorablement, c'est bien sinon, reviens nous voir... Nous interviendrons. J'ai répondu ne pas oser venir le voir parce que je crains qu'il me tue par balles. Le gendarme me proposa une voiture pour me ramener au village. J'ai refusé d'y retourner de crainte que Vouyah ne passe me voir, préférant descendre à Aïn Ehl Taya. Finalement, l'on me conduisit à Atar où le chef de la gendarmerie accompagné de Vouyah apportèrent mes enfants. Le chef me demanda ce que je voulais au juste. J'ai répondu que je veux reprendre mes enfants et mes animaux.



Les enfants se trouvaient dans la voiture de Vouyah mais ont été empêchés par celui-ci de nous saluer, mon frère et moi. C'est le chef de la gendarmerie qui va me les emmener avant que l'on nous embarque, cependant sans ma fille Selek'ha que Vouyah a emportée, dans son véhicule. La gendarmerie nous débarquera à Ain Ehl Taya où je suis restée jusqu'à l'arrivée de mon frère Mbareck Ould Mahmoud avec lequel je suis partie à Nouakchott.

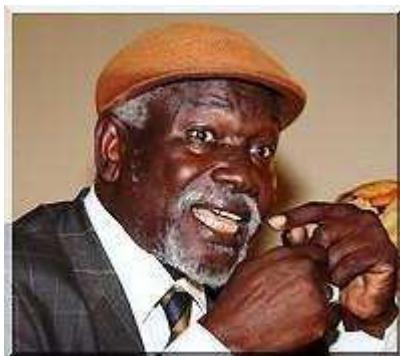
Je suis venue à Nouakchott le 15 février pour réclamer mes droits. L'on m'a informée que ma fille Selek'ha s'était mariée sans que je le sache. Ce mariage est pour moi nul et non avenue pour plusieurs raisons : d'abord, parce qu'il s'est fait sans tuteur légal ; ensuite, la fille est encore mineure, enfin, j'ai le droit de connaître son mari et c'est à moi de l'accepter ou non. Cette union a eu lieu, comme je l'ai déjà signalé, pour couvrir les agissements de Vouyah Ould Maayouf. C'est un mariage forcé, contracté sous les agissements et conformément aux intérêts de Vouyah Ould Maayouf et son intimidation. Aujourd'hui, je dépose une plainte contre Mohamed Ould Abdallahi Ould Boulemsak d'abord et réclame les dédommagements de tous mes jours passés, dans sa famille en servitude, depuis mon enfance.

Je me plains également de Vouyah Ould Maayouf et cherche compensation pour mes enfants et moi, tout au long de deux années et demie d'exploitation, sous la contrainte sans aucune rémunération. Je cherche aussi à récupérer mes têtes d'animaux et ma fille qui sont toujours en sa possession.

Je demande à tous les mauritaniens et aux bonnes personnes sur cette terre de me soutenir. Je veux seulement ma part de justice et pouvoir vivre avec mes enfants, en toute liberté, à la sueur de mon front.

**Propos et déclarations recueillis par le président de SOS-Esclaves  
Fait à Nouakchott le 4 mars 2010**

Actes racistes des autorités au Brakna : Note d'information



Le Chef-lieu de l'Arrondissement de **Mâal** vient se servir de scène à une série d'actes racistes, opérés en flagrant délit par le Maire de **Mâal**, avec l'appui du Wali du **Brakna**;

dans le cadre de la mise en œuvre d'un réseau urbain d'adduction d'eau potable, le procédé suivi par l'**Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services (APAUS)** stipulait qu'avant la mise en service des réseaux d'adduction (AEP), 150 branchements individuels seront réalisés, au profit des ménages les plus démunis (le nombre a été porté à 170; or, c'est peut-être la faute en la matière, la réalisation du préalable est systématiquement confiée aux

communes, alors appelées à établir la liste des foyers le plus nécessiteux.

Ici, le Maire de **Mâal**, Monsieur **Ahmed Ould Boïba**, a délibérément privé tous les quartiers situés au Nord-est de la ville, majoritairement peuplés de Hratine, pour ne pas dire exclusivement. Le Maire les qualifie « *d'Adouaba* » - colonie de peuplement de descendants d'esclaves - comme s'il s'agissait d'une raison valable de privation, de piétinement et d'exclusion du service public. Pire encore, par ses soins délibérés, le réseau d'alimentation n'atteint même pas ces quartiers.

Les populations victimes du préjudice, pourtant systématiquement privées de toute assistance publique qui passe par la Commune ou le Wali, Madame **Zéïnabou Mint Ahmeda** n'ont, exceptionnellement, pu supporter les agissements du Maire. Celui-ci les avait déjà exclues des branchements réalisés dans le cadre du réseau électrique mis en œuvre précédemment. Une plainte a été introduite auprès des autorités administratives en la personne de la susdite, laquelle se serait contentée dire que « *le Maire est souverain sur la ville et les populations...* »

Ainsi, le plus haut représentant du pouvoir central, dont la mission consiste de veiller à la matérialisation locale, des politiques publiques, se permet, pour des raisons de complicité de détournement de ressources publiques avec un Maire, de transgresser les lois de la République et des stratégies de développement affichées par le sommet de l'Etat mauritanien!

Au moment où la dernière connexion du réseau devait être réalisée, des ressortissants des quartiers concernés l'ont brutalement empêchée ce qui a valu l'arrestation, par la Brigade de Gendarmerie de **Mâal**, sur instruction de l'Autorité administrative, des sieurs **Mohamed Ould Samba** et **Boubacar Ould Samba** le 11 avril et **Yacoub Ould Abeïd El Barka**, **Mabrouk Ould Salem**, **Ali Ould Abdatt** et **Laghdaf**, le lendemain.

Pour les victimes, il était notoire que les ressources allouées à la Commune faisaient l'objet d'un partage, au vu et au su de tous, par le Wali et le Maire; cependant, ils ne pouvaient pas imaginer que cette « *amitié* » entre les deux pourrait, au-delà de leur privation de l'assistance publique, atteindre pareil niveau de mépris et de violence.

Face à cette situation, **SOS-Esclaves** a été saisie par son antenne à **Mâal**; des représentants des populations lésées se sont rendus à **Nouakchott** dans l'espoir de faire entendre leur cause en vue, d'abord, de lever l'injustice sur raciste, ensuite, libérer leurs concitoyens détenus pour avoir refusé de se soumettre à une abominable injustice.

Suite à ces démarches assistées par le président de **SOS-Esclaves**, le 13 avril, une mission d'enquête a été dépêchée, sur place, par le Premier Ministre.

Il s'agit là d'un cas flagrant de piétinement, par deux agents de la force publique, des droits humains les plus élémentaires et, au-delà, d'un cas évident de discrimination à l'égard de citoyens dont l'unique crime est d'être nés de parents serviles.

Aujourd'hui, la situation est rétablie. Les Hratine interpellés sont libres, les branchements prévus augmenteront d'une cinquantaine d'unités et desserviront le quartier démuné, pour l'essentiel peuplé de militants de l'**Alliance Populaire Progressiste** (APP, opposition parlementaire). Cependant, il serait juste et exemplaire d'appliquer des sanctions contre le maire le préfet et Madame le Wali, tous coupables de faits discriminatoires, à connotation

raciste, contre certains habitants de la ville de **Mâal**.

En **Mauritanie**, les descendants d'esclaves, quand ils tentent de s'émanciper de leur condition, se heurtent, impunément, à un réseau de connivences tribales par quoi les anciens maîtres, solidaires et influents à tous les niveaux de l'appareil d'Etat, se couvrent et se protègent de la demande d'égalité. Or, les humbles, portés par le désespoir et la colère, manifestent un refus à la mesure inverse de leur résignation d'hier.

La **Mauritanie** de demain sera égalitaire ou en ruine, tel est l'avertissement que **SOS Esclaves** ne cesse de répéter, à l'endroit d'une société et d'un pouvoir politique qui privilégie la dénégaration au détriment de l'acte réparateur face à l'évidence du crime.

**Boubacar Messaoud,**  
Président de **SOS-Esclaves**

**Nouakchott** le 18 avril 2010

Pour la lettre adressée au Ministre de l'Intérieur,

Je vous transmets la liste des personnes encore en servitude avec leurs maîtres éleveurs appartenant tous à la fraction Ehel Bouradda de la tribu des Oulad Daoud selon les allégations de leurs parents et proches, anciennes victimes de l'esclavage que le ministre a reçues avec moi à l'audience qu'il nous a accordée le 3 novembre dernier. Ils étaient venus à Nouakchott par nos soins pour témoigner devant la Rapporteuse Spéciale des Nations Unies. En ce qui concerne ces victimes la gendarmerie de Bassikounou répond depuis trois ans qu'elle ne peut se rendre dans les campements où ils se trouvent car ceux-ci se situent de l'autre côté de la frontière, en territoire malien. Ils se déplacent souvent mais les autorités locales soutiennent que cette situation exige l'intervention au niveau gouvernemental pour saisir les autorités maliennes.

Les anciennes victimes d'esclavage en provenance de Bassikounou reçues par le ministre pour réclamer à son niveau la libération des leurs encore en servitude sont :

Khaidama Mint Barka,  
Marième mint Homody dite Mreyima,  
M'Bareck Ould Blal,  
Tarba Mint M'Bareck et son frère El Kheir Ould M'bareck.

Ce sont toutes des fugitives venues se réfugier au cours des 10 années écoulées à Bassikounou, elles sont assistées et accompagnées par El Maloum Ould Mahmoud le responsable du Bureau Régional de SOS-Esclaves au Hodh Echarghi.

*Allégations de  
Khaidama Mint Barka*

*Née en 1960 à Bassknou, titulaire de la carte d'identité nationale  
N°0101030101148047 du 17/09/2001*

*Ancienne esclave de **Mohamed Ould Bonane***

*Réclame la libération des siens en servitude dans la famille de **Boye Ould Mohamed Ould Bonane à Louteydatt:***

- 1) *M'barka et son garçon de 4 ans et sa fille de 2 ans*
- 2) *sa sœur Mabrouka et sa mère*
- 3) *Enzella Mint Zaide orpheline*

Allégations de  
Marième mint Homody Boubacar, dite Mreyima

**Marième Mint Homody** est née 31/12/1969 au Dhar titulaire de carte d'identité nationale n°101030401015837 du 15/08/2001.

Elle a été donnée à l'âge de deux ans environ à **Fatma Mint Abd Razak** en cadeau mariage de celle-ci par son beau père Sidi Mohamed OULD Sidi Brahim a 30 Kilomètres à l'est de Nema.

Marième a fuis depuis 9 ans et réclame la libération des siens, toujours en servitude dans la famille de **Sidi Mohamed OULD Sidi Brahim à Louteidatt**

*Les parents de Marieme encore en servitude ;*

- 1) *sa propre mère Djoum'a Mint Mahmoud*

*Ses deux sœurs aînées :*

- 2) *M'barka Mint Hamody*
- 3) *Vatma Mint Hamody*

*sa sœur cadette,*

- 4) *M'boirika Mint Hamody*

*ses nièces :*

- 5) *Ghazva*
- 6) *M'barka*

*Les enfants de M'barka Mint Hamody :*

- 7) *Laghdav Ould M'barka*
- 8) *Moussneine Mint M'barka*
- 9) *Khadama Mint M'barka*
- 10) *Msseitiza Mint M'barka ainsi que deux autres enfants dont les noms échappent encore a Marieme*

*Les enfants de Vatma Mint Hamody :*

- 11) *Yahya Ould Cheikh*
- 12) *Bilal Ould Vatma*
- 13) *Tahra Mint Vatma*

*Les enfants de M'boirika Mint Hamody:*

- 14) *Hamody Ould M'boirika*
- 15) *Msseitiza Mint M'boirika*
- 16) *Un garçon dont le nom échappe à Marième*

*Allégations de  
Tarba et son frere El Kheir :*

***Tarba Mint M'bareck, est née en 1984 a Bassiknou, titulaire de l'attestation d'identité n° 61 établie par la police judiciaire. Elle était l'esclave de Sidi El Moctar Ould Nana à Louteydatt***

***El Kheir OULD M'bareck, né en 1989 a Bassknou, titulaire de l'attestation d'identité n°059 établie par la police judiciaire. Il était l'esclave de Bobba Ould Nana***

*Ils réclament,*

*Leur mère :*

1 *Akhdeija Mint Tarba*

*Leur sœurs :*

2 *Youma Mint M'bareck*

3 *M'boirika Mint M'bareck*

4 *Mabrouka Mint M'bareck*

5 *M'reyima Mint Mbareck*

*Le fils et fille de Tarba Mint M'Bareck*

6 *N'tieh Ould Tarba*

7 *M'réyima Mint Tarba*

*Leur nièce :*

8 *Salka Mint Fatma*

***leur tante M'reyima Mint TARBA et ses enfants esclaves de Zeyina Ould Nana à Louteydatt:***

9 *M'bareck Salim Ould M'reyima*

10 *Akhdeija Mint M'reyima*

11 *N'tieh Ould M'reyima*

12 *Elemine Ould Mreyima*

13 *Sidibouha Ould M'reyima*

14 *Memma Mint Ali*

15 *Mabrouka Mint Ali*

16 *MoulKheir Mint Mreyima*

*Les enfants de Akhdeija Mint M'reyima :*

17 *El Kheir Ould Akhdeija*

18 *Salka Mint Akhdeija*

*Allégations de*  
*M'Barek Ould Blal*

**M'Barek Ould Blal**, né en 1943 Bassiknou, titulaire de l'attestation d'identité n°60 établie par la police judiciaire

*Résidant dans la localité dénommée : Arkasse*

*Les maitres sont descendant de : Valiha **Ould Boyba Ould Kouwat***

1) *Brahim Ould Boyba*

2) *Souedi Ould Boyba*

3) *Ahmed Ould Bouba*

4) *OumAicha Mint Boyba*

*Les siens encore en servitude sous l'autorité des maitres ci-dessus :*

5) *sa mère, M'barka Mint Amieu*

6) *sa sœur, Lekhouède Mint M'bareck*

7) *sa sœur, Setra Mint M'bareck*

*Ses neveux, tous deux fils de Lekhouède*

8) *M'bareck El Kheir*

9) *Blal*

10) *Mohamed Ould Fetra (fils de Setra Mint M'bareck)*

11) *sa tante, MoulKheir Mint Amieu et sa fille :*

12) *M'boyguilla Mint MoulKheir*

*Les enfants de M'bareck OULD Blal :*

13) *Selek ha Mint M'bareck*

14) *Laghdaif Ould M'bareck*

15) *Messaoud Ould M'bareck*

16) *Leur mère Vatma El Khadem*

*Les enfants sont en servitude sous la contrainte de Mint Ehelha Mint Ehel*

*Labeid des Hel Bouradda*